

2016_CT2_255

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution d'une subvention à l'association Maison de la Transhumance

Le 23 novembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 novembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à MERGER Reine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – ROLANDO Christian donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges - FERAUD Jean-Claude - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Agriculture

■ Séance du 23 novembre 2016

05_4_02

■ Attribution d'une subvention à l'association à caractère agricole Maison de la Transhumance

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 2.500 € à l'association MAISON DE LA TRANSHUMANCE pour l'organisation du colloque « Elevage pastoral, espaces naturels et paysages » qui se tiendra le 8 décembre 2016 à Aix-en-Provence.

N° GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget 2016	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Taux de Couverture de la subvention	Convention d'objectifs Oui/non
938	MAISON DE LA TRANSHUMANCE	Colloque	0 €	25 000 €	2 500 €	2 500 €	10,00%	NON
TOTAL						2 500 €		

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2012-A131 du Conseil communautaire de la CPA du 12 juillet 2012 définissant les critères d'attribution de subventions aux associations agricoles ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 8 novembre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association MAISON DE LA TRANSHUMANCE une subvention de 2.500 € .

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3D/6312/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161123-2016_CT2_255-DE Date de télétransmission : 02/12/2016 Date de réception préfecture : 02/12/2016

DOSSIER N° 2016-938	COMMISSION DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 09113	8 novembre 2016	23 novembre 2016	
MAISON DE LA TRANSHUMANCE			
PRÉSIDENT	Monsieur René TRAMIER	SIÈGE	SALON-DE-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1997 a pour but la valorisation des aspects économiques, culturels et environnementaux des métiers d'éleveurs et de bergers transhumants.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>En partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement et l'Ecodéveloppement (ARPE PACA) et le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), la Maison de la Transhumance se propose d'organiser un colloque sur le thème « Elevage pastoral, espaces naturels et paysages », qui se tiendra le 8 décembre prochain à Aix-en-Provence, à l'adresse des professionnels de l'élevage pastoral et des gestionnaires d'espaces naturels protégés (soit un nombre estimé de 150 à 200 participants).</p> <p>Ce colloque aura pour objectif de confronter les points de vue des éleveurs à celui des gestionnaires de ces espaces pour réunir les conditions d'un partenariat équitable, profitable et durable.</p> <p>Il se composera de quatre parties, deux par demi-journée, entrecoupées de deux débats avec l'assistance, un le matin, l'autre l'après-midi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans une première partie, sera rappelée la démarche de la Maison de la Transhumance dans l'opération « Pasteurs, paysages » et définir ce qui est habituellement entendu par « paysage » et « espace naturel protégé », afin d'identifier clairement les liens qu'il est possible d'établir entre l'un et l'autre. Il sera rappelé l'ancienneté et le rôle déterminant du pastoralisme dans la formation des paysages, jusqu'à la récente reconnaissance de son intérêt dans la prévention des risques d'incendie, le maintien des espaces ouverts, la lutte contre la diversification, la valorisation des territoires... - Une deuxième partie appréciera les acquis des expériences conduites en PACA pour en faire apparaître les avantages et les limites. - Une troisième partie, plus prospective, évaluera les difficultés rencontrées par les acteurs du pastoralisme face à la prédation et dans l'éventualité où l'Union Européenne ne reconnaîtrait plus les espaces boisés et embroussaillés, parmi les espaces pastoraux. Y seront aussi examinées les améliorations à apporter aux partenariats des acteurs de pastoralisme et des gestionnaires concernés. - Une quatrième partie, conclusive, pourra enfin permettre de voir en quoi le pastoralisme en espace protégé illustre la conclusion de l'ouvrage de Catherine et Raphaël Larrère : « Comprendre l'agir environnemental comme un agir politique » et d'attirer aussi l'attention sur l'intérêt d'une démarche véritablement démocratique, respectueuse des compétences et de l'intérêt respectif des parties en présence. 		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 12.500 € CD13 = 5.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	25.000 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	2.500 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	0 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	2.500 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	10 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	0 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2016
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	08 décembre 2016
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence
Contenus et objectifs de l'action	Colloque de vocation pastorale, ateliers prières et catéchèses
Public(s) ciblé(s)	Fidèles, CDF, équipes prières, Aul, ingénieurs ..
Nombre de participants / exposants	200
Nombre de spectateurs / visiteurs	200
Durée de l'action	Une journée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

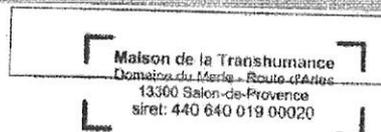
BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2016
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES de pas à valuer les centimes d'euros

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Charges spécifiques à l'action			Ressources propres		
Achats			Vente		
Prestations de services			Autres produits		
Matières et fournitures			Cotisations		
Services extérieurs			Subventions demandées :		
Locations			Etat (à détailler)		
Entretien			Région (s)		
Assurances			Département (s)		
Autres Services extérieurs (réception)		2250	Commune (s)		
Honoraires			Communauté du Pays d'Aix		2500
Publicité		10000	Organismes sociaux (à détailler)		
Déplacements, missions		3500	Ponds Européens		
Charges de personnel			Emplois Aïdés (ex CNASEA)		
Salaires bruts		2250	Autres recettes attendues (à détailler)		
Autres charges de personnel (charges)		3000	Autofinancement		5000
Autres frais généraux					
TOTAL CHARGES :		25 000	TOTAL PRODUITS :		25 000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire
 La subvention demandée à la CPA de 25000 € représente 10 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Sabon du Ruis Cachet de l'Association :
 Le 21/12/2016



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161123-2016_CT2_255-DE
 Date de télétransmission : 02/12/2016
 Date de réception préfecture : 02/12/2016

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution d'une subvention à l'association Maison de la Transhumance

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **01 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_255-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016